



Question orale

PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

## **Subsides LaMal : état de situation**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Chères et chers collègues,

Dans son communiqué de presse du 27 octobre 2022, le Gouvernement avisait que les personnes bénéficiaires potentielles seraient informées à mi-novembre, par la Caisse de compensation du Jura, de leur droit à la réduction de leurs primes de caisse maladie.

Il y était également fait mention de l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la modification légale relative au cumul des RDU des concubins avec enfant en commun, sur la base d'un formulaire à remplir.

Si les personnes ont bien été averties par l'ECAS de leur droit à la réduction de prime, il semble qu'à l'heure actuelle, nombre de décisions d'attribution de subsides n'aient pas été rendues.

Les conséquences de ce retard peuvent être lourdes pour des bénéficiaires qui peinent à boucler les fins de mois, d'autant plus avec l'augmentation avérée des primes en 2023.

Le Gouvernement confirme-t-il ce retard dans le traitement des demandes, et si oui, peut-il en indiquer les raisons et nous informer des mesures prises pour y remédier ?

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Florence Chaignat

29.03.2023